

Arinthod, le 5 septembre 2019

Le principal

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

**Collège Xavier Bichat**

**Bruno SÉGARD**  
Principal

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous différentes informations relatives aux **bourses nationales de collège**.

La campagne de bourse pour 2019/2020 se déroule du 2 septembre 2019 au 17 octobre 2019 inclus. Les dates sont impératives, aucune demande ne pourra être déposée au-delà du 17 octobre.

Comme l'année précédente, la demande de bourse de collège **par Internet** est généralisée à tous les collèges publics de toutes les académies. Pour cela, les parents ou responsables d'élèves doivent se connecter au portail Scolarité-Services. Vous pourrez ainsi :

- faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public,
- récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives,
- en fin de saisie, un simulateur vous permet de connaître une estimation du montant de la bourse.

Pour accéder au portail Scolarité-Services, connectez-vous au site du collège : <http://www.clg-xavier-bichat.ac-besancon.fr/>. Sous le titre : **Bourses en ligne à la rentrée 2019**, cliquez sur le lien (en bleu) : <https://teleservices.ac-besancon.fr/ts> ensuite deux possibilités s'offrent à vous :

- se connecter à votre compte Éducation nationale (**ATEN**) avec les identifiants fournis par le collège.
- se connecter avec **France Connect** : le bouton permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale à l'aide de votre compte sur le site d'autres services publics (Impots.gouv.fr, Ameli.fr ou idn.laposte.fr),

Dossier suivi par :  
Aline DUVOT  
Secrétariat

Tél.: 03.84.48.00.41  
Fax : 03.84.48.03.11

Courriel :  
ce.0390783p@ac-besancon.fr

Collège Xavier Bichat  
1 rue du Collège  
BP 10  
39240 ARINTHOD

En cas de difficultés pour vous connecter, vous pouvez consulter les tutoriels d'aide disponibles. Un ordinateur est également à votre disposition dans l'établissement. D'autre part, Mme DUVOT au secrétariat se tient à votre disposition pour vous aider à faire votre demande.

En cas d'impossibilité d'accès au dossier en ligne vous pourrez formuler votre demande sur dossier papier que vous pourrez retirer au secrétariat du collège.

Les bourses sont attribuées pour une année scolaire. Elles se déclinent en trois échelons, en fonction des ressources du ou des responsables légaux et financiers de l'élève, et du nombre d'enfants à charge.

Les ressources et le nombre d'enfants à charge sont justifiés par l'avis d'impôt sur le revenu. Pour l'année scolaire 2019/2020, c'est le revenu fiscal de référence figurant sur **l'avis d'imposition 2018 calculé sur les revenus de l'année 2017** qui sera retenu. Un simulateur est à votre disposition sur le site de l'établissement.

**Quelle que soit votre décision quant à une éventuelle demande de bourse, je vous remercie de bien vouloir retourner dans les meilleurs délais au service vie scolaire le coupon ci-dessous dûment complété, celui-ci attestant de la réception des présents documents.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Bruno SÉGARD, principal

✂--- **Coupon à remettre au service vie scolaire avant le 16 SEPTEMBRE 2019**-----

Je soussigné(e), ....., responsable légal(e) de l'élève  
..... scolarisé(e) en ....., atteste avoir reçu les  
différents documents relatifs à la bourse nationale.

à ....., le...../09/2019